

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre d'Administrateurs :

- en exercice13
- présents.....11
- absents02
- votants11
- procurations01

Le Président certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission en Préfecture le :

24 OCT. 2023

et de sa publication le :

24 OCT. 2023

Le Président,
Roland DAVIET.



Le 16 octobre 2023 à 17h30, le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune d'EPAGNY METZ-TESSY, dûment convoqué le 9 octobre 2023 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Laurence BACINO, Vice-Présidente.

PRESENTS : Laurence BACINO, Marie-Thérèse BOUKOUYA, Gérard CAVALLI, Martine COUTAZ, Juliette LAZZERINI, Corinne MASSE, Alain BILLAULT, Christiane GEOFFROY, Jean-Paul SADOUX, Stéphanie VEREL

ABSENTS : Roland DAVIET, Catherine BRISFER
M. Roland DAVIET a donné procuration à Mme Laurence BACINO

Mme Juliette LAZZERINI a été désignée secrétaire de séance.

- O B J E T -

2023/10 Aide sociale facultative

Madame Laurence BACINO, Vice-Présidente, présente la situation de Monsieur R---, domicilié à Epagny Metz-Tessy, qui rencontre des difficultés pour le règlement d'une facture de régularisation EDF.

Madame BACINO demande aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur la demande d'aide financière adressée par l'assistante sociale du personnel du Grand Anancy pour lequel Monsieur travaille. Cette facture s'élève à 495,61€ (quatre-cent-quatre-vingt-quinze euros et soixante-et-un centimes).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCORDE à M. R--- une prise en charge partielle de cette facture à hauteur de 200€ (deux cents euros).

DIT que la somme sera directement versée au tiers créateur : EDF.

Pour Extrait Conforme,



La secrétaire de séance,

Juliette LAZZERINI